

## FICHE DE POSTE A EXIGENCES PARTICULIERES

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PEP2026-013-DIR REP+
	INTITULE DU POSTE	Directeur d'école en REP+ de 12 classes et plus
	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école exerce sa fonction sous la responsabilité de l'IEN de circonscription.
MISSIONS ET COMPÉTENCES	CADRE GENERAL	Les missions de directeurs sont définies par le décret n° 89-122 du 24 février 1989 modifié, et complété par l'arrêté du 28 novembre 2014 portant organisation de la formation des directeurs d'école BO spécial n°7 du 11-12-2014. Les missions des directeurs d'école en REP+ s'inscrivent dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire mise en œuvre à la rentrée 2015 qui renforce donc la mise en relation entre les écoles et le collège du réseau.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'ensemble des missions en conformité avec la circulaire n°2014-163 du 1er décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école, avec des spécificités propres à ce dispositif.</li> <li>- Travailler au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés.</li> <li>- Animer des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du réseau d'éducation prioritaire renforcé et avec les partenaires associés, au regard du référentiel pour l'éducation prioritaire.</li> <li>- Impulser et accompagner une dynamique pédagogique et éducative favorisant l'articulation entre le projet d'école et le projet du REP+.</li> </ul>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en les inscrivant dans les repères du référentiel pour l'éducation prioritaire.</li> <li>- Participer à la mise en œuvre des temps de formation et de concertation REP+ dans la définition de leurs contenus et assurer leur organisation au sein de l'école.</li> <li>- Contribuer aux actions partenariales et à leur évaluation notamment en lien avec le contrat de ville et les programmes de réussite éducative.</li> <li>- Participer aux différentes instances du groupe de pilotage du REP+ et contribuer activement à ses travaux dans une perspective de liaison inter degré renforcée.</li> <li>- Elaborer et renseigner les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec le coordonnateur de réseau et l'inspecteur de circonscription.</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les connaissances et compétences du directeur conformément au référentiel métier.</li> <li>- Prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute.</li> <li>- Appréhender les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire.</li> <li>- Percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'École afin de faire vivre le concept de réseau dans une dynamique de projet.</li> <li>- Posséder des capacités de communication, d'animation et de coopération.</li> <li>- Avoir un positionnement et une posture en accord avec la fonction.</li> </ul>
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant ou le directeur devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles. Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Obtention du poste au barème via MVT1D, après avis favorable de la commission d'entretiens.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.  Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	DSSEN13 - <a href="mailto:ce.iena13@ac-aix-marseille.fr">ce.iena13@ac-aix-marseille.fr</a>